

Peuple/Nation : un concept clé de la modernité démocratique

(Brigitte Krulic, Professeur à l'université Paris Ouest Nanterre, Histoire des idées politiques,
krulicbrigitte@yahoo.fr)

Résumé

Concept protéiforme, la « nation » exprime une idée diverse qui résiste aux multiples définitions qui en ont été données, car toute définition de la « nation » est implicitement une théorie de la nation, donc sujette à débat. L'idée de « nation » s'impose quotidiennement à chacun de nous, en particulier dans le droit de la nationalité qui détermine les critères d'appartenance ; ce droit, dans ses deux grandes variantes (jus sanguinis vs jus soli), s'enracine dans les deux conceptions fondamentales de la nation, la nation « politique » et la nation « ethnoculturelle », qui au-delà de leurs différences, constituent en réalité deux variantes d'acculturation à la modernité individualiste.

En effet, dans ces deux variantes, la « nation » est une idée « moderne », née, au siècle des Lumières, du formidable transfert de souveraineté qui substitue à la logique dynastique et à la souveraineté « verticale » l'avènement du « peuple », sujet et agent de l'histoire (modèle de souveraineté « horizontale »). En germe dans le mouvement de sécularisation du politique amorcé depuis la Réforme, la « nation » qui naît « officiellement » en Amérique du Nord (guerre d'indépendance) et en France (Déclaration des Droits de l'Homme, 1789) est une idée neuve, inédite, promise à diffusion, qui exprime aujourd'hui encore la forme dominante d'organisation politique et sociale et ce, malgré la « mondialisation » et les transferts de souveraineté liés à la construction européenne.

Il s'agira ici d'éclaircir l'articulation entre les concepts corrélés de « Peuple », « nation », « Etat » et de montrer que la nationalisation des sociétés, aux XIXe et XXe siècles, a accompagné la lente diffusion du suffrage universel, sur fond de diffusion d'un substrat anthropologique individualiste ; elle constitue l'une des modalités de l'« atterrissage démocratique ».

En préliminaire, un rappel historique : le terme de *natio* (*nascor*, naître) est fort ancien, il est employé couramment au Moyen Age pour désigner des groupes unis par une naissance commune, des communautés expatriées ; il est assez proche de ce qu'on appelle aujourd'hui une « ethnie ». Mais au XVIIIe siècle, sous l'effet de la « crise de la conscience européenne » (Paul Hazard), des échos de la *Glorious Revolution* (1688), du mouvement européen des Lumières, de la Révolution industrielle, un formidable mouvement intellectuel et politique au sens large s'amorce : elle développe une réflexion sur le problème de l'origine et des origines (du langage, de la société, des institutions, etc.), qui consacre l'avènement du Peuple comme agent et sujet de l'histoire. Ce mouvement s'inscrit dans le vaste processus de sécularisation des sociétés européennes. C'est cette découverte du « peuple » en principe légitimant du pouvoir, opposé au principe dynastique, qui constitue le phénomène majeur qui fait basculer l'Europe dans la modernité politique. Deux variantes fortement contrastées de ce processus se distinguent : celle de Herder et celle de Rousseau qui proposent deux définitions divergentes du (des) peuple (s) à partir du même postulat : le « peuple » est doté d'une existence indépendante des aléas dynastiques.

I) Deux conceptions distinctes du peuple qui constituent deux « variantes nationales » des Lumières (voir l'ensemble de l'œuvre de Louis Dumont)

Conception « politique » des Lumières françaises : peuple = le « corps des associés » (Rousseau), constitué par le pacte social. A la veille de la Révolution, le terme de « nation » tend à se substituer à « peuple » : voir l'Article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789) « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ». Un siècle plus tard, cette conception est reprise par Renan dans sa célèbre conférence du 11 mars 1882, « Qu'est ce qu'une

nation ? ». Il définit la nation comme un « plébiscite de tous les jours », placé sous le signe du subjectif, du consentement ; la nation/contrat repose sur l'adhésion volontaire à des principes, au nom d'une vision universaliste, qui postule la subordination des déterminations objectives sources de « diversités » au sein d'une communauté de citoyens égaux en droits.

Conséquences :

- droit du sol (socialisation plus que filiation)
- assimilation nationalité/citoyenneté

Le peuple, c'est l'ensemble des contractants, la nation c'est la communauté des citoyens.

Conception ethnoculturelle dominante en Allemagne

Elle est théorisée dans les oeuvres de Herder en réaction à l'hégémonie des Lumières françaises, puis dans les *Discours à la Nation allemande* de Fichte (1808). En Allemagne (=Saint Empire romain germanique : environ 350 Etats indépendants vers 1789), il n'existe pas de référence à un Etat centralisé, à la différence de la France ou la Grande Bretagne ; l'identité se définit par rapport à la langue qui exprime l'âme d'un peuple, dans la continuité des siècles. Le peuple, c'est une communauté de langue et de culture (influence de la Réforme ; la traduction de la Bible par Luther constitue un acte fondateur de l'identité).

Conséquences :

- droit du sang/filiation (jusqu'à la réforme entrée en vigueur depuis 2000 qui introduit le droit du sol)
- dissociation nationalité/citoyenneté (voir *Grundgesetz*/Loi fondamentale RDA/RFA).

Le mot de Nation est moins important que celui de « peuple » (*Volk*). La nation ou le peuple, c'est l'ensemble de ceux qui ont la même langue maternelle (détermination objective)

Toutefois les limites de l'opposition entre ces deux conceptions de la Nation, « politique » ou « culturelle », existent bel et bien. Les modèles sont des idéal-types, donc jamais « purs » à 100%. Chaque conception comporte des traits dominants mais avec des apports de la conception opposée. Il y a eu, en effet, entre Français et Allemands, des interactions, échanges, transferts. Ces modèles sont liés à des histoires différentes (importance de l'Etat centralisé en France depuis le Moyen Age, inconnue dans les pays germaniques qui ne pouvaient se référer qu'à la langue pour définir et cimenter leur identité).

II) Qu'elle soit politique ou culturelle, la nation est une idée de la modernité démocratique

L'avènement du peuple/nation comme acteur et principe légitimant de l'histoire et de la politique consacre l'avènement de la modernité (= souveraineté « horizontale », transfert du corps du roi au corps de la nation, fin de la logique dynastique). C'est une idée subversive car elle ébranle l'ordre hiérarchique d'Ancien Régime. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, l'idée de nation est une idée « de gauche ».

* L'idée de nation au fondement de la modernité démocratique/individualiste

Il existe une concomitance historique entre l'avènement de la nation (USA, France) et l'essor de l'individualisme anthropologique et sociologique, au fondement même de la démocratie au sens sociologique (=égalité des conditions, c'est-à-dire égalité juridique, cf. Tocqueville). Les deux conceptions du peuple/nation reflètent l'« idéologie » (au sens de système de valeurs et représentations dominant dans une société donnée) moderne, l'âge des nations marque la naissance de la pensée politique moderne émancipée de la référence à la tradition et l'autorité.

Cette évolution est en germe depuis l'avènement du christianisme (=égalité des âmes), elle conduit vers une société « individualiste » au sens anthropologique et sociologique qui érige l'être humain en valeur de référence : « chaque homme est une incarnation de l'humanité tout entière et comme tel, il est égal à tout autre homme, et libre » (Louis Dumont *Homo aequalis* 1). Elle caractérise le processus

de désenchantement du monde/sécularisation, lié au progrès scientifique, technologique, à la Révolution industrielle (l'économique se dissocie du politique), *Homo aequalis = homo oeconomicus*. Idée importante : la variante française de cette acculturation vers la modernité individualiste est universaliste : elle minore les déterminations sociologiques. La variante allemande s'est exportée plus facilement en Europe centrale car elle tient mieux compte des spécificités des sociétés traditionnelles (particularisme, différentialisme).

* La nation comme politisation du culturel

La naissance de l'idée nationale est liée aux mutations idéologiques, politiques et culturelles qui marquent l'émergence des sociétés individualistes modernes. Elle procède d'une mise en adéquation des structures et institutions politiques avec la révolution culturelle induite par l'avènement des sociétés industrielles. La division du travail et la croissance continue de la productivité exigent une très forte mobilité géographique et professionnelle des ressources et des personnes. « La société moderne est égalitaire parce qu'elle est mobile » (Ernst Gellner). Progrès et mutations techniques et économiques déterminent le passage vers l'idéologie égalitaire et individualiste, l'uniformisation d'une société industrielle de masse. L'interchangeabilité des fonctions exige la mise en place d'un mode de communication standardisé, d'une culture homogène diffusée au plus grand nombre d'individus, complétée éventuellement par des savoirs spécialisés. Or la famille et les groupes humains locaux, dans les sociétés traditionnelles agraires, ne sont pas en mesure d'assurer à vaste échelle ce savoir normalisé commun. Seul un dispositif tel qu'un système éducatif moderne, « national », peut assurer un tel niveau de compétences. Il s'agit d'un système hiérarchisé de diffusion de normes culturelles piloté, organisé, financé, contrôlé par l'Etat qui seul peut assumer ce « monopole de l'éducation légitime ».

L'idée de nation promeut l'institution d'un espace politique homogène et d'une mémoire commune ; les nations se construisent au rythme de l'homogénéisation culturelle : des groupes de population de plus en plus périphériques s'agrègent au sein du système éducatif. L'idée de nation exprime la volonté de faire converger unités politiques et unités culturelles.

La société industrielle moderne substitue aux stratifications sociales les distinctions nationales. L'Etat nation symbolise la sécularisation du lien social : la référence à la nation, et donc à une volonté collective, légitime l'autorité et l'action de l'Etat.

En conclusion : indissociable de la modernité démocratique au sens tocquevillien (démocratique = individualiste = égalité des conditions), l'idée nationale présuppose la délimitation d'un espace territorial et politique homogène ; elle pose le problème de la différenciation du national et de l'étranger, selon un principe d'inclusion/exclusion. La nationalité n'est pas liée au lieu de résidence, elle définit un statut personnel permanent.

* l'Etat-nation et le processus de nationalisation des sociétés :

L'idée de nation s'impose quotidiennement à chacun de nous, par ex. dans les droits de la nationalité, formes du lien juridique qui relie les individus à un Etat et permet de distinguer ceux qui appartiennent à l'Etat et à qui l'Etat appartient (Rogers Brubaker) ; les modalités du droit de la nationalité donnent une expression concrète à ces modèles théoriques cités plus haut.

En effet, c'est l'Etat qui assure le cadre institutionnel et territorial de la nation, il est l'expression politique de la Nation (« Etat-nation »). Chaque Etat moderne, quelle que soit sa forme, démocratique ou non, s'affirme comme instrument et expression d'une « nation » qui lui confère légitimité et souveraineté. En France, le modèle républicain de la culture politique repose sur l'assimilation Etat/Peuple/Nation. Plus généralement, l'Etat-nation, quelle que soit la forme du régime, est devenu la forme dominante et intériorisée du sentiment d'appartenance et de l'identité.

La « tyrannie du national » (cf. Gérard Noiriel *La Tyrannie du national*, qui analyse l'« archivage des individus » grâce à la généralisation des papiers d'identité, inconnus jusqu'au début du XXe siècle et

développés grâce à la photographie « d'identité », signant une « identité de papiers ») est liée à la diffusion du suffrage universel masculin en Europe dans le dernier tiers du XIXe siècle, qui impose la délimitation de l'espace national (qui vote ? = distinction entre nationaux et étrangers exclus du vote). Cette délimitation de la communauté des citoyens dont la qualité se prouve par la possession des papiers d'identité (idée impensable avant le XXe siècle), i.e. cette nationalisation des sociétés représente un formidable dispositif de clôture sociale inédit qui repose sur l'attribution d'un passeport, apanage de l'Etat souverain (voir par ex. la problématique des « sans-papiers »).

Il en résulte que la seule communauté à laquelle l'individu-citoyen moderne est obligé d'appartenir, c'est la nation, construction politique qui est la forme moderne de l'organisation politique et sociale, titulaire de la souveraineté, dotée d'une force mobilisatrice (mythes fondateurs).